Société Générale: l'affaire Kerviel fait plonger le bénéfice annuel

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 23-02-2008 11:00:42

L'affaire Kerviel, ajoutée aux déboires sur les crédits "subprime" américains, a divisé par cinq le bénéfice de la Société Générale en 2007, selon les chiffres annoncés jeudi, alors qu'un rapport interne souligne les lacunes dans son système de contrôle des risques.

La Société Générale a refusé de donner une estimation globale de ses résultats en 2008 au motif qu'il lui était difficile de mesurer l'impact de la fraude sur ses revenus de l'année en cours. "Nous avons à tenir compte du fait que la fraude que nous avons subie implique pendant quelques semaines, ou quelques mois, qu'une activité qui représente 10% de nos activités de CIB, qui elle-même représente 28% des capitaux propres alloués, doit tourner à un rythme un peu plus faible", a indiqué le PDG de la banque Daniel Bouton lors d'une conférence téléphonique.

Sur le seul quatrième trimestre 2007, la banque française accuse une perte de 3,3 milliards, en majeure partie attribuée aux paris risqués du trader Jérôme Kerviel. Le coût définitif de cette "fraude" présumée, la plus coûteuse de l'histoire de la finance, est de 4,911 milliards d'euros, a précisé la banque. Le bénéfice net annuel ressort à 947 millions d'euros, soit une chute de près de 82% par rapport à 2006.

Le contraste est cruel avec le profit record de 7,8 milliards d'euros annoncé la veille par BNP Paribas, qui pourrait en profiter pour acquérir sa rivale à bas prix. Affaiblie, la "SocGen" semble toutefois avoir gagné un répit, BNP Paribas ayant laissé entendre qu'elle n'avait pas l'intention de s'aventurer dans une OPA tant que les conséquences à long terme des récents événements ne seront pas totalement éclaircies.

A la Bourse de Paris, le titre Société Générale gagnait 0,98% à 67,26 euros vers 10h00 GMT, alors que le CAC 40 progressait de 1,27%. Un audit interne, dont les conclusions préliminaires ont été rendues publiques mercredi soir par le Comité spécial désigné par la banque sur l'affaire, pointe des négligences dans le système de contrôle des risques mais confirme la version des faits donnée par la direction.

"Les conclusions de la mission d'audit interne confirment les principales caractéristiques de la fraude, telles qu'elles ont été présentées le 24 janvier 2008 par la direction de la Société Générale", affirme le rapport. Le comité "s'interdit d'émettre des conclusions à ce stade quant à la responsabilité de la hiérarchie" de Jérôme Kerviel "compte tenu de l'enquête judiciaire en cours, qui ne lui a pas permis de rencontrer" tous les protagonistes de l'affaire.

Mais "à ce stade des investigations, aucune preuve de détournement ou de complicité interne ou externe (...) n'a été constatée", affirme le Comité, alors qu'un courtier de la Fimat, une filiale de la Société Générale, a été placé début février par la justice sous le statut de témoin assisté (statut intermédiaire entre témoin simple et mis en examen).

S'agissant des contrôles, "nos travaux ont permis de constater que les contrôles prévus ont été effectués sans toutefois provoquer d'alerte suffisamment forte ou persistante pour permettre d'identifier la fraude avant le 18 janvier", selon cette enquête, qui a mobilisé 40 collaborateurs de l'Inspection générale de la banque.

Le rapport déplore "l'absence de certains contrôles qui n'étaient pas prévus et qui auraient été susceptibles d'identifier la fraude", par exemple sur les transactions annulées ou modifiées, une technique à laquelle M. Kerviel a eu fréquemment recours.

Le rapport souligne "l'efficacité et la variété des techniques de dissimulation utilisées" par M. Kerviel mais aussi la responsabilité des opérateurs (des middle et back office, ndlr), qui "n'approfondissent pas systématiquement leurs vérifications". Ces derniers n'ont pas eu le réflexe d'informer leur hiérarchie de "l'apparition d'anomalies, même de montants élevés".

A l'instar du rapport du ministère des Finances sur cette affaire, le Comité préconise "trois chantiers prioritaires": le "renforcement de la sécurité informatique" avec l'utilisation de la biométrie, le renforcement des "procédures d'alerte" de la hiérarchie, et le renforcement du dispositif de prévention "y compris sous l'angle des ressources humaines".

Le courtier qui était en relation avec Jérôme Kerviel, témoin assisté dans l'affaire des falsifications reprochées au trader, a par ailleurs été entendu jeudi par les juges chargés de l'enquête, a-t-on appris de source proche du dossier. Cette audition, qui a duré plus de trois heures, était la première sur le fond du dossier de ce courtier, salarié de Fimat (aujourd'hui Newedge), filiale de la Société Générale.

Jérôme Kerviel passait une partie de ses ordres d'achats et de ventes par le courtier. Les juges Renaud van Ruymbeke et Françoise Desset l'ont interrogé sur les liens qu'il entretenait avec Jérôme Kerviel et notamment sa correspondance par messages électroniques instantanés (chats) avec le trader.

Ces messages, qui représentent quelque 1.600 pages entre septembre 2007 et janvier 2008, laissent supposer que le courtier pourrait avoir eu connaissance des agissements de Jérôme Kerviel, avec qui il semble proche. Ces "chats" ont été saisis par la brigade financière et versés au dossier.

AFP